

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU PAYS DE L'OURCQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS**

DATE DE CONVOCATION :	9 février 2023
DATE D’AFFICHAGE :	22 février 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice :	21
Présents :	13
Absents :	8
Votants :	16

L’an deux mille vingt-trois,

Le 16 février à 18 h,

Le Conseil d'administration du CIAS légalement convoqué, s’est réuni au siège de la Communauté de communes du Pays de l’Ourcq à Ocquerre, sous la Présidence de Madame Cindy MOUSSI-LE GUILLOU.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BÉGUIN, GENEVIÈVE BORAWSKI, NADINE CARON, FRANCIS CHESNÉ, VICTOR ÉTIENNE, CHANTAL GIRAUD, NATHALIE HERPSONT, ISABELLE KRAUSCH, CHRISTINE LASSIÈGE, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU, FRANCINE THIERY ET SYLVIANE TRONCHE.

ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

FRÉDÉRIC MAAS À BERNADETTE BEAUVAIS, LAURENT MARCILLOUX À CINDY MOUSSI-LE GUILLOU ET VALÉRIE SOULIER À FRANCIS CHESNÉ.

ÉTAIENT ABSENTS :

VIRGINIE BERTHELIN, BRIGITTE BOULVIN, PIERRE EELBODE, MICHÈLE GREINSCHGL ET JOËL WILHELM.

SECRÉTAIRE :

BERNADETTE BEAUVAIS.

Réf. : 2023-02/05

OBJET : *Marché n° CIAS-2022-001 - Gestion et animation des accueils de loisirs du Pays de l'Ourcq - Autorisation donnée au Président de signer l'avenant n° 1*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123-6 et R123-

20,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R2194-7,

CONSIDÉRANT le marché n° CIAS-2022-001 relatif à la gestion et à l'animation des accueils de loisirs du Pays de l'Ourcq conclu avec l'association CHARLOTTE LOISIRS pour un montant annuel de 305 867,00 € TTC et notifié le 6 juillet 2022,

CONSIDÉRANT qu'afin d'éviter toute erreur d'interprétation, il convient de préciser l'article 4 de l'acte d'engagement concernant l'annualité du prix du marché au travers d'un avenant n° 1 dont le projet est annexé à la délibération,

CONSIDÉRANT que cet avenant n'a pas d'incidence financière,

OUI l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2018-04/03 relatif à la gestion et à l'animation des accueils de loisirs du Pays de l'Ourcq.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre la Vice-présidente et la secrétaire de séance

Pour extrait conforme

À Ocquerre, le 22 février 2023

Pierre EELBODE
Président



Bernadette BEAUVAIS
Secrétaire de séance





MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

CIAS du Pays de l'Ourcq
2 avenue Louis Delahaye
77440 OCQUERRE

Tél. : 01.60.61.55.00

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

CHARLOTTE LOISIRS
15 AVENUE GALOIS
92340 BOURG LA REINE

Tél. : 01 45 36 55 68 74

Courriel : p.marie@charlotte3c.fr

SIREN : 793 571 969 00047

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public : **CIAS-2022-001 -Gestion et animation des accueils de loisirs du Pays de l'Ourcq**

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 06/07/2022

Durée d'exécution du marché public : 4 ans à compter du 01/09/2022

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre : 305 867,00 € TTC

D - Objet de l'avenant.

Objet des précédents avenants :

Sans objet

Modifications introduites par le présent avenant :

L'avenant a pour objet de clarifier les dispositions de l'acte d'engagement concernant la rémunération des prestations.

Ainsi, comme il ressort des autres pièces du marché et de la décomposition du prix global et forfaitaire remise par le titulaire à l'appui de son offre, l'article 4 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

Au lieu de lire : « Les prestations seront rémunérées par application du prix global et forfaitaire suivant : »

Lire : « Les prestations seront rémunérées chaque année par application du prix global et forfaitaire suivant : »

Base légale : Article R2194-7 du Code de la Commande Publique (modification non substantielle).

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON

OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MARIE Philippe Président	Bourg la Reine Le 27/3/2022	 CHARLOTTE LOISES Association W77340011 10, avenue Galois 92340 BOURG-LA-REINE Tél. : 01 45 36 55 65 - Fax : 01 45 36 55 72

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : Ocquerre, le

Pour l'acheteur
Le Président

Pierre EELBODE